



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2017 (articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 28 septembre 2017

PRESENTS : M Jean-Paul MANIFACIER - M. Jean-Marc MICHEL - Mme Myriam DEY – Mme Paulette CAREMIAUX - Mme Marie-Jeanne LAPIERRE - M. Hubert THIBON - M. Bruno DAL FIUME - Mme Nadine BABIN - M. Romain DUNAND - M. Gérard GSEGNER -.Mme Françoise Dominique GUTMAN - Mme Cathy ESCHALIER – M. Claude DELEYROLLE – Mme Annie RICHARD - Mme Chantal DARLIX.

POUVOIRS : - Mme Géraldine PLATON a donné procuration à M Jean-Paul MANIFACIER - M Rémy BELHOMME a donné procuration à M. Bruno DAL FIUME - Mme Catherine DIDOU a donné procuration à M. Jean-Marc MICHEL - Mme Muriel THOMAS a donné procuration à Mme Paulette CAREMIAUX.

Absents : M. Christophe POISSON - M Georges FAUCUIT- Mme Françoise RIEU-FROMENTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Myriam DEY

Reprise au cimetière des Vans des concessions trentenaires non renouvelées et lancement de la consultation (2017-110)

Il s'agit d'autoriser les travaux de reprises administratives de concessions trentenaires arrivées à expiration et non renouvelées. Les travaux consistent en la démolition et la mise en décharge de monuments, stèles, de creusement des fosses suivi de leur remblayage, avec toutes les précautions réglementaires et dans le respect dû aux morts. Cette opération concerne 24 autorisations. Adoptée à l'unanimité.

Montée du Carmel : régularisations cadastrales (2017-111)

Avant d'effectuer des travaux sur cette voie, il convient de régulariser l'emplacement du chemin et d'en acquérir le linéaire. Plusieurs rectifications cadastrales doivent être constatées par devant notaire. Cette opération intéresse trois propriétaires : la SCI LES UNS ET LES AUTRES (Le Carmel), Bruno BRES et les époux JAMARD. Délibération adoptée à l'unanimité

Accueil d'étudiants en urbanisme pour une étude (2017-112)

Un professeur d'université et travaillant également pour le Parc Naturel Régional, sollicite la commune pour accueillir 4-5 étudiants du 13 au 19 novembre puis la 2^{ème} semaine de janvier dans le cadre d'un mémoire à établir sur une étude sur les commerces. Les travaux, d'ordinaire payants, seraient gratuits ; la commune ne serait redevable que du gîte et de la nourriture. Délibération adoptée à l'unanimité

Augmentation d'heures pour un agent titulaire en charge des transports scolaires et modification de la convention avec la Communauté de Communes pour une heure de ménage complémentaire (2017-113)

Un adjoint technique territorial travaillant aux écoles souhaite augmenter son temps de travail, annualisé aujourd'hui à 22 heures. Sachant que la commune a besoin d'assurer le service des transports scolaires et que la Communauté de Communes souhaite une mise à disposition d'une heure complémentaire pour ménage de locaux, M. le Maire propose d'annualiser le temps de travail sur la base de 26 heures hebdomadaires et de modifier la mise à disposition de cet agent auprès de la Communauté de Communes pour 1 heure complémentaire. Délibération adoptée à l'unanimité

Décision modificative budgétaire 1 budget assainissement collectif (2017-114)

Régularisation d'écritures et augmentation ou diminution de crédits : toutes ces écritures d'ordre sont faites à la demande du Trésorier ou en accord avec lui. Délibération adoptée à l'unanimité

Avenant 4 au contrat d'affermage avec la SAUR (2017-115)

M. le Maire fait état des négociations avec la SAUR et de la nécessité d'un avenant au contrat d'affermage pour les points suivants notamment :

- facturation par le Syndicat des Eaux de l'abonnement assainissement à terme échu pour coller à la facturation de l'eau,
- prise en charge par la SAUR à hauteur de 2 € TTC/Facture reversée au Syndicat
- entretien et exploitation des 2 postes de refoulement de Chambonas (Hôpital + ZI Balagère) : équilibrage en dépenses et recettes.

Il demande au Conseil autorisation pour signer la convention tripartite : commune – SAUR – SISPEC et l'avenant numéro 4 au contrat d'affermage. Délibération adoptée à l'unanimité

Chemin vieux de Naves : prolongation de la souscription (2017-116)

Suite à la délibération 2017-042 prévoyant une date terminale à la souscription, il est proposé au vote le prolongement de la souscription jusqu'au 31 décembre 2018 au lieu du 20 septembre 2017. Délibération adoptée à l'unanimité.

Méthode d'apprentissage du français pour les réfugiés (2017-117)

M. le Maire demande de rajouter cette question à l'ordre du jour, ce que le Conseil décide. M. le Maire et Mme DEY présentent au Conseil la demande de l'école élémentaire pour accepter de financer une méthode d'assimilation de la langue française par les jeunes élèves réfugiés scolarisés. Ils expliquent que l'an dernier, l'Education Nationale avait pu envoyer une institutrice spécialisée mais que cette aide n'est pas reconduite. Le coût représente environ cinq cents euros. Délibération adoptée à l'unanimité.

Après avoir débattu des questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Maire de Les Vans



Jean-Paul MANIFACIER